

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 3 (1911)
Heft: 9

Artikel: Le mouvement syndical suisse en 1910. Part 3
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-382884>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Paraît une fois par mois

Rédaction : Secrétariat de l'Union suisse des Fédérations syndicales, Kapellenstrasse 6, Berne

Abonnement : 3 fr. par an

SOMMAIRE :

	Page		Page
1. <i>Le mouvement syndical suisse en 1910</i>	117	4. <i>Mouvement syndical international</i>	128
2. <i>La revision de la loi fédérale sur les fabriques</i>	123	5. <i>Faits divers</i>	128
3. <i>Organisation syndicale et sociétés coopératives</i>	126	6. <i>Union suisse des fédérations syndicales (Rapport de gestion)</i>	129

Le mouvement syndical suisse en 1910.

III.

Administration et service des dépenses des fédérations syndicales.

Avant d'examiner les résultats de notre statistique sur les dépenses des fédérations syndicales, nous devons relever certains points concernant l'emploi des chiffres présentés en comparaison.

D'abord, nous devons mettre nos lecteurs en garde contre la méthode de jugement abstrait, basée uniquement sur la comparaison des chiffres en présence. Ces jugements ou conclusions ne tiennent aucun compte des grandes différences existant entre les fédérations au sujet de leur grandeur, de leur composition, de leur état de membres, de leur constitution intérieure et des conditions extérieures qui, souvent, influencent les fédérations d'une façon tout à fait diverse.

Sans doute, en publiant les résultats des statistiques syndicales, notre but est de faciliter aux lecteurs de s'orienter sur le développement et la capacité d'action de chacune et de l'ensemble des fédérations. Ces publications statistiques doivent, en outre, fournir aux camarades chargés d'élaborer des projets sur les institutions de secours ou de formuler des propositions concernant la revision des statuts (à propos de l'organe fédératif, de l'administration ou de la question des cotisations) de nombreux points d'appui solides.

Nous voudrions seulement que l'on évite de se baser uniquement sur la comparaison des chiffres, *qui peut et doit contribuer, sans suffire à elle seule, au jugement de la situation.*

Déjà les conditions économiques et politiques du pays sont telles que les facultés de développement et d'action ne peuvent pas être les mêmes pour chaque fédération.

Ainsi, les syndicats des corporations du bâtiment se trouvent dans une situation bien plus

défavorable que ceux des arts graphiques, des cheminots et des travailleurs des communes, par rapport à la propagande, à l'administration et au fonctionnement des institutions de secours. Cet état de choses est dû à ce que les premiers, en général, sont beaucoup plus exposés aux secousses de la vie économique et qu'ils comptent parmi leurs membres beaucoup plus d'ouvriers émigrants de divers pays que les seconds.

Dans les fédérations composées en grande partie d'ouvriers de passage, on cherche moins que dans les autres à régler les conditions de travail d'une façon durable (pour longtemps à l'avance); on fait plutôt le possible pour avoir la main libre, afin de pouvoir profiter de chaque occasion favorable à l'obtention d'une augmentation de salaire. Cette tendance a naturellement sa forte répercussion sur les dépenses causées par les délégations et secours de grève.

Les fédérations qui jouissent d'une situation comme celle du Schweiz. Typographenbund qui a pu établir, pour longtemps à l'avance, par contrat collectif les conditions de travail dans la corporation, et qui au sujet de ses publications et de son administration n'a qu'à tenir compte d'une seule langue, ne dépenseront sans doute pas autant que d'autres fédérations de même grandeur pour les secours de grève, les imprimés et l'organe fédératif.

A son tour, à ce sujet, la fédération des ouvriers sur métaux, comptant environ 13,000 membres, se trouve mieux placée que les petites fédérations des relieurs, des travailleurs de la pierre et des charpentiers qui comptent de 800 à 1600 membres et sont obligées de faire leurs publications en plusieurs langues.

Ces différences trouvent leur expression dans les chiffres proportionnelles du tableau 6.

Les fédérations des cheminots et celle des travailleurs des communes et de l'Etat n'ont pas de caisse de résistance, c'est pourquoi leurs frais d'administration, comparés aux dépenses causées par les secours, paraissent très élevés. Au sujet

des caisses de secours, les communes et l'Etat en ont pris la charge pour les travailleurs en cause. Les fédérations des ouvriers sur métaux, de l'industrie textile et de l'alimentation comptent parmi leurs membres un fort pour-cent d'ouvriers non qualifiés, puis elles doivent se mesurer avec de fortes associations patronales. Ces circonstances les obligent d'observer une tactique toute spéciale dans leurs mouvements, et cela leur rend la propagande et surtout l'augmentation des cotisations très difficiles.

Enfin, les fédérations des travailleurs de l'industrie horlogère avaient jusqu'à ces derniers temps une existence un peu isolée, ce qui ne nous a pas permis de nous rendre très exactement compte de la situation de chacune d'elles. On sait cependant que pour l'industrie horlogère, concentrée en majeure partie dans la région du Jura, il existe des conditions toutes spéciales donnant un cachet particulier au mouvement syndical de cette industrie. Cependant, une fois que la fédération industrielle, qui commencera à fonctionner à partir du premier janvier prochain, aura remplacé les fédérations corporatives, nous aurons affaire avec une situation plus simple, ressemblant davantage à celle des autres fédérations, et, par conséquence, il sera plus facile d'en juger à un point de vue général.

Il y aura davantage de relations et d'intérêts communs ou analogues entre le prolétariat syndiqué de l'industrie horlogère et celui des autres industries.

Nous pensons que ces remarques générales devraient suffire pour décider nos lecteurs à tenir compte de la situation spéciale de chaque fédération, avant de juger de son activité par les résultats des comparaisons qui se trouvent aux tableaux 4, 5 ou 6.

L'ensemble des chiffres réunis au tableau 7 nous donne un aperçu général sur les résultats du mouvement financier des fédérations en 1910. Ceux, parmi nos lecteurs, qui voudront établir des comparaisons ou rendre un jugement sur l'une ou l'autre des fédérations en cause, feront bien de consulter en même temps les chiffres des recettes présentés aux tableaux 1, 2 et 3, ainsi que l'état ou le nombre des membres (voir numéro 7 de la *Revue syndicale*).

Examinons rapidement la répartition de la somme de 1,629,000 fr. que nos fédérations ont dû dépenser en tout sur les principaux postes en 1910.

Administration et imprimés. Les fédérations des ouvriers sur métaux et des travailleurs de l'alimentation, puis celle des ouvriers sur bois accusent les plus fortes sommes absolues de dépenses pour l'administration et les imprimés (de 21,400 fr. à 58,000 fr.). Ces trois fédérations possèdent des

institutions de secours (caisse de chômage, viagère et caisse de maladie) et plusieurs fonctionnaires permanents.

Le chiffre total des dépenses pour l'administration (233,800 fr.) est supérieur de 31,000 fr. à celui de l'année précédente; par contre, en proportion moyenne à la somme totale de toutes les dépenses, celle pour l'administration resta en 1910 inférieure de 3,1 pour cent à la proportion moyenne de l'année 1909 (soit 1910: dépenses pour l'administration et les imprimés, 14,3 pour cent, et 1909: 17,4 pour cent de l'ensemble de toutes les dépenses).

Cela indique que les causes de l'accroissement considérable de la somme représentant l'ensemble des dépenses de toutes les fédérations n'ont pas exercé la même influence sur toutes les catégories de dépenses. Par exemple, pendant que, de 1909 à 1910, les dépenses d'administration ont augmenté de 31,000 fr., celles pour les secours de grève ont augmenté de 380,000 fr.

Quant à la répartition de ces proportions sur chaque fédération, comparée aux chiffres moyens des années précédentes, nous en trouvons les résultats au tableau 5.

A ce sujet, on constatera que les différentes fédérations ne se placent plus au même rang comme pour les chiffres absolus des dépenses.

Ici, nous trouvons dans les premiers rangs les fédérations des travailleurs des communes et de l'Etat, puis les coiffeurs et ensuite les ouvriers des transports, avec une proportion moyenne de 44,7, 39,9 et 36,3 pour cent. Ces trois fédérations se trouvent de beaucoup au-dessus de la moyenne générale qui est de 14,3 pour cent. On peut en conclure que les organisations qui restent en dessous de cette proportion moyenne s'en tirent à bon marché avec leurs frais d'administration. Mais c'est tout. Avant de juger sur l'une ou l'autre des fédérations en cause, il s'agira d'établir ce que cette organisation a offert à ses membres, soit pour ce qui concerne les services de secours, soit sur le domaine de la lutte en faveur d'une amélioration des conditions de travail.

Dépenses pour la propagande et les délégations. (Total 68,500 fr.) Ici, nous constatons un accroissement de 32,000 fr. sur la somme correspondante de l'année précédente, et une augmentation de 1,1 pour cent sur la proportion moyenne que représente cette somme du montant total de toutes les dépenses. On doit, par conséquent, admettre que du moins certaines fédérations ont fait de grands efforts pour la propagande syndicale, que les mouvements et conflits ont exigé de très nombreuses délégations. Nous voyons de nouveau ici les métallurgistes, puis les travailleurs de l'alimentation et ensuite les ouvriers sur bois et les travailleurs de l'industrie horlogère parmi ceux qui ont fait

Dépenses des Fédérations syndicales suisses en 1910.

Fédérations	Administration et imprimés, à l'exception de l'organe fédératif		Propagande et délé-gations		Organe fédératif		Grèves et représailles		Assis-tance judi-ciaire		Viatique et secours de chômage		Secours de maladie d'invalidité et décès		Autres secours		Coti-sations aux asso-ciations internati-onales, à l'Union syndi-cale, etc.				Secours, à d'autres organisations du pays à l'é-tranger		Autres dépenses		Total des dépenses			
	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.		
Relieurs	2,038	65	503	76	2,845	45	20	—	50	—	1,361	90	7,457	45	145	—	1,037	38	—	420	—	1,887	52	17,767	11			
Coiffeurs	1,509	77	437	65	1,146	94	50	—	725	—	75	—	68	—	35	—	100	70	—	—	—	289	83	3,778	84			
Ouv. d. communes et de l'Etat . . .	4,090	90	669	60	1,534	01	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,067	09	—	—	10	—	9,149	60				
Ouv. auxiliaires d. arts graphiques	1,204	89	479	15	2,435	—	—	—	—	—	75	—	8,929	80	95	—	319	20	—	—	2,559	95	16,368	99				
Ouvriers sur bois	21,405	09	6,525	54	17,729	64	25,115	77	2,699	89	6,317	43	27,221	85	3,839	70	3,158	—	1,299	22	—	—	8,793	20	124,492	83		
Chapeliers	201	40	474	35	258	57	—	—	—	—	626	—	931	50	297	34	91	—	—	—	—	—	—	2,880	16			
Ouvriers de l'ali-mentation	28,361	34	8,515	62	5,332	30	151,979	25	798	90	5,791	66	5,501	—	1,902	15	1,373	38	205	—	—	—	5,554	91	215,315	51		
Ouvriers sur cuir .	4,645	38	1,580	64	2,995	15	10,842	99	203	20	1,607	90	5,247	80	339	45	551	56	592	55	—	—	5,637	80	34,252	42		
Lithographes . . .	6,943	14	1,355	26	3,313	28	3,264	25	701	50	5,498	50	12,691	—	2,136	10	498	42	423	30	—	—	277	05	39,001	80		
Chauff. d. locomot.	11,646	14	2,191	25	4,546	01	—	—	1,769	65	702	25	2,400	—	—	—	851	41	695	05	—	—	558	10	42,483	86		
Peintres et plâtriers	9,152	69	4,519	70	4,350	05	42,228	93	1,810	15	3,411	—	8,227	02	825	—	1,273	—	1,568	85	—	—	8,071	14	85,437	53		
Maçons et mance-vres	9,582	69	5,626	35	3,901	95	13,156	45	52	50	623	80	—	—	230	—	1,636	—	—	—	—	—	5,000	—	39,809	74		
Métallurgistes . . .	57,963	62	11,397	56	25,936	60	113,252	59	3,062	70	26,036	90	113,204	60	—	—	6,031	10	5,032	48	1,219	25	6,664	78	369,802	18		
Taillleurs	4,512	25	1,939	84	5,422	20	32,263	75	12	45	1,050	26	1,765	60	—	—	632	80	924	40	631	25	102	70	49,857	50		
Trav. de la pierre	8,776	14	2,808	50	3,892	30	2,871	—	714	85	866	50	—	—	1,295	—	1,023	55	532	35	—	—	2,585	50	25,420	69		
Ouv. d. l'ind. textile	18,359	42	5,808	72	10,376	93	525	50	170	95	674	11	3,063	50	—	—	2,986	25	428	—	—	—	20	25	43,863	63		
Ouv. d. transports	4,478	80	1,985	35	2,437	90	1,909	25	512	40	356	—	—	—	—	—	405	—	—	—	—	—	56	25	12,310	95		
Typographes . . .	12,359	13	3,268	30	17,054	36	942	—	40	—	28,320	30	109,132	20	70,101	20	1,380	—	3,704	55	900	—	47	15	248,309	19		
Horlogers	19,847	04	6,080	12	25,315	85	156,128	45	1,623	36	—	—	—	—	9,545	50	1,535	32	—	—	50	—	5,357	32	225,752	96		
Charpentiers . . .	6,751	40	2,392	76	3,117	18	549	05	308	55	2,049	—	5,200	70	—	—	538	92	531	—	1,500	—	52	89	23,196	25		
Total 1910	233,829	88	68,560	02	143,941	67	555,099	23	14,538	30	85,443	51	311,042	02	101,571	20	18,363	44	25,783	06	13,783	07	3,770	—	53,526	34	1,629,251	74
Pour-cent du total des dépenses . . .	14,3		4,2		8,8		34,0		0,9		5,2		19,1		6,2		1,1		0,8		0,2		3,3		100			
Total 1909	202,816	37	36,566	21	131,744	92	174,801	07	12,468	62	96,945	34	319,038	61	79,824	25	15,678	20	—	21,862	13	17,203	22	54,555	03	1,163,503	97	
Pour-cent du total des dépenses . . .	17,4		3,1		11,3		15,0		1,0		8,3		27,4		6,8		1,3		1,8		1,4		4,6		100			
Total 1908	192,036	85	42,383	45	132,016	67	370,697	12	18,711	36	77,673	29	342,662	—	63,384	95	10,604	89	—	25,885	66	3,449	56	63,329	13	1,324,834	93	
Pour-cent du total des dépenses . . .	14,4		3,1		9,9		27,9		1,4		5,8		25,8		4,7		0,8		1,9		0,2		4,7		100			

Comparaison des dépenses principales des fédérations syndicales suisses, pendant

Fédérations	Administration, y compris les imprimés, à l'exception du journal					Délégations et propagande				
	1906	1907	1908	1909	1910	1906	1907	1908	1909	1910
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
1. Relieurs	9,2	10,2	7,7	18,1	11,4	1,3	8,5	1,9	6,6	2,8
2. Coiffeurs	50,5	—	9,6	56,8	39,9	3,3	—	5,4	7,1	11,5
3. Ouvriers des communes et de l'Etat	12,2	4,1	35,6	38,8	44,7	—	—	7,8	7,6	7,3
4. Ouvriers auxiliaires des arts graphiques	13,5	9,3	5,4	7,4	7,3	2,2	3,5	1,4	3,2	2,9
5. Ouvriers sur bois	4,2	8,2	8,6	9,5	17,2	0,9	1,8	1,2	2,4	5,2
6. Chapeliers	16,5	27,2	31,0	14,0	6,9	12,1	30,4	7,8	8,8	16,4
7. Ouvriers de l'alimentation	16,5	22,8	30,8	46,7	13,1	1,5	6,3	4,0	1,5	3,9
8. Ouvriers sur cuir	13,4	14,4	27,6	15,2	13,5	5,0	5,4	7,4	6,3	4,6
9. Lithographes	17,0	17,5	18,4	15,4	17,8	—	—	2,1	2,2	3,4
10. Chauffeurs de locomotives	—	—	—	—	27,4	—	—	—	—	5,1
11. Peintres et plâtriers	10,8	7,7	27,0	30,3	10,7	2,0	3,4	2,7	1,0	5,2
12. Maçons et manœuvres	—	—	35,9	17,9	24,0	—	—	29,5	15,1	14,1
13. Métallurgistes	6,4	7,1	14,0	17,1	15,5	2,3	3,1	2,9	2,4	3,1
14. Tailleurs et couturières	17,8	14,2	9,5	30,4	9,0	15,0	8,7	4,1	5,5	3,8
15. Travailleurs de la pierre	28,5	27,0	27,3	33,2	34,5	3,5	2,8	8,9	4,6	11,0
16. Travailleurs de l'industrie textile	20,2	12,3	13,4	43,1	41,8	14,3	2,2	1,4	2,6	13,2
17. Ouvriers du transport	—	—	25,6	37,6	36,3	—	—	13,8	11,3	16,1
18. Typographes	4,8	4,9	7,5	3,9	4,9	1,1	1,3	0,3	0,7	1,3
19. Travailleurs de l'industrie horlogère	5,2	16,3	19,8	14,2	8,7	4,9	2,9	6,7	4,5	2,7
20. Ouvriers charpentiers	13,9	11,1	24,1	16,8	29,1	2,9	4,3	11,3	3,8	10,3

Comparaison des dépenses principales des fédérations syndicales suisses, pendant

Fédérations	Les calculs sont basés sur le nombre des membres suivant				Administration, y compris les imprimés, à l'exception du journal					Délégations et propagande				
	1907	1908	1909	1910	1906	1907	1908	1909	1910	1906	1907	1908	1909	1910
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1. Relieurs	630	620	774	850	0.63	1.60	2.64	4.83	2.40	0.09	1.36	0.65	1.77	0.60
2. Coiffeurs	250	260	212	120	2.94	?	2.50	11.69	12.58	0.19	?	1.46	1.47	3.65
3. Ouv. des com. et de l'Etat	1,700	1,810	2,500	2,520	0.09	0.04	1.01	1.14	1.62	—	—	0.22	0.22	0.26
4. Ouv. auxil. des arts graph.	1,220	1,080	970	930	1.42	0.76	0.99	1.42	1.30	0.23	0.29	0.35	0.61	0.51
5. Ouvriers sur bois	7,800	6,800	6,510	6,135	0.70	1.51	2.30	1.47	3.48	1.37	3.36	3.43	0.37	1.06
6. Chapeliers	250	230	220	234	1.01	1.71	1.70	2.00	0.86	0.75	1.92	0.44	1.26	2.02
7. Ouvriers de l'alimentation	4,300	4,100	4,290	3,200	1.76	2.36	4.56	6.65	8.86	0.40	0.65	0.60	0.22	2.66
8. Ouvriers sur cuir	1,640	1,200	1,310	1,375	1.03	1.26	3.72	2.56	3.37	0.38	0.47	1.02	1.06	1.15
9. Lithographes	570	630	660	695	5.11	7.12	11.41	10.17	10.—	1.20	1.82	1.32	1.46	1.95
10. Chauffeurs de locomotives	—	—	—	2,080	—	—	—	—	5.60	—	—	—	—	1.02
11. Peintres et plâtriers	3,060	3,160	3,040	3,397	2.00	1.62	4.45	4.30	2.70	0.58	0.72	0.44	0.14	1.33
12. Maçons et manœuvres	6,000	2,500	2,400	1,875	?	1.12	3.91	3.10	5.11	—	1.20	3.18	2.61	3.—
13. Métallurgistes	14,500	13,800	13,000	12,200	1.26	1.47	3.89	3.85	4.75	0.46	0.65	0.77	0.54	0.93
14. Tailleurs et couturières	1,950	1,970	1,740	1,700	1.85	2.53	2.11	2.90	2.65	1.51	1.56	0.92	0.52	1.14
15. Ouvriers de la pierre	2,220	1,770	2,070	1,650	2.53	2.80	3.14	4.11	5.32	0.31	0.29	1.02	0.57	1.70
16. Ouvriers de l'industrie textile	10,000	7,800	7,200	7,500	0.61	0.71	1.94	3.03	2.44	0.43	0.13	0.20	0.18	0.77
17. Ouvriers du transport	1,000	1,100	1,000	850	—	—	1.25	3.14	5.26	—	—	0.67	0.94	2.33
18. Typographes	2,850	3,040	3,100	3,315	3.33	3.42	5.85	3.08	3.72	1.17	0.90	0.29	0.57	0.98
19. Travailleurs d.l'ind. horlogère	13,000	11,000	11,500	9,320	0.31	0.91	1.29	1.34	2.12	0.29	0.16	0.43	0.43	0.65
20. Ouvriers charpentiers	1,480	1,330	1,350	1,500	2.83	2.19	3.40	3.05	4.50	0.60	0.85	1.55	0.69	1.60

les années 1906, 1907, 1908, 1909 et 1910, en proportion des sommes totales des dépenses.

	Journal					Grèves, lock-outs et représailles					Autres secours (viatique, chômage, maladie, etc.)					L'ensemble des dépenses représenté en pour-cent des recettes totales (à l'exception du solde)				
	1906	1907	1908	1909	1910	1906	1907	1908	1909	1910	1906	1907	1908	1909	1910	1906	1907	1908	1909	1910
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
1	33,4	31,8	8,5	10,8	16,0	7,4	5,1	1,9	1,2	0,1	31,3	25,5	65,8	41,3	50,4	58,7	62,4	69,1	62,4	51,7
2	31,1	—	18,0	15,2	31,6	11,5	—	23,0	2,9	1,3	9,0	—	12,7	10,9	4,7	92,2	—	150,0	99,3	100,0
3	—	—	11,1	19,4	16,7	47,8	51,5	19,9	15,0	—	41,8	—	—	—	—	51,5	47,2	101,4	102,3	97,9
4	4,4	10,0	10,8	11,5	14,8	—	1,0	—	1,0	—	79,0	60,4	77,0	66,9	56,5	87,0	73,0	97,7	93,8	77,4
5	14,5	9,5	9,5	14,6	14,2	49,7	46,3	44,9	23,5	20,1	0,4	11,0	22,2	38,1	30,3	91,2	113,2	101,8	70,5	67,9
6	22,1	23,2	23,0	8,0	8,9	26,3	—	22,0	0,3	—	18,5	19,1	16,8	38,7	64,4	75,4	61,0	30,5	89,6	66,5
7	10,8	5,4	8,9	12,1	2,4	44,1	44,5	26,3	4,7	70,5	17,6	15,5	22,2	22,8	6,1	98,5	82,2	91,1	84,0	117,6
8	13,8	17,6	12,8	6,8	8,7	40,7	5,2	7,0	3,1	31,6	17,0	41,3	43,8	38,3	21,0	88,8	86,1	100,8	84,7	114,3
9	9,5	11,5	8,0	6,2	8,4	—	—	—	—	—	52,8	57,0	62,4	57,0	57,0	57,7	53,3	72,9	75,8	65,5
10	—	—	—	—	10,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	87,0
11	4,2	5,1	8,5	10,5	5,1	71,0	73,3	35,8	20,7	49,4	10,7	10,2	23,2	30,7	14,6	72,6	98,4	75,4	63,9	111,5
12	—	—	9,7	5,8	9,8	—	—	19,5	54,8	33,0	—	—	3,3	4,4	2,1	—	—	92,5	101,9	84,1
13	10,9	9,0	8,0	9,0	7,0	35,8	33,4	28,4	10,7	30,6	34,0	38,5	41,7	55,5	39,2	90,6	81,0	104,0	76,8	90,5
14	15,6	8,9	10,3	30,2	10,8	37,2	55,8	60,5	2,3	64,7	13,8	8,6	31,5	21,3	6,9	90,7	123,7	100,0	66,6	104,2
15	13,9	15,5	13,3	16,7	15,3	35,7	34,7	11,5	19,8	11,3	8,9	11,0	18,4	8,0	8,7	106,8	81,9	93,8	109,8	97,3
16	27,0	15,1	5,7	14,0	23,6	9,4	17,0	77,7	8,1	1,2	0,3	2,3	2,2	7,6	11,2	76,7	99,7	113,3	90,7	66,7
17	—	—	55,3	35,8	19,8	—	—	10,0	—	15,5	—	—	—	3,7	1,9	—	—	77,4	95,7	94,2
18	4,1	4,9	5,9	6,1	6,8	0,6	0,02	0,4	0,1	0,3	88,0	87,5	85,1	85,4	84,0	70,7	68,0	79,1	79,8	75,4
19	—	7,9	35,2	21,8	11,2	58,0	62,1	20,0	56,7	69,1	0,6	5,1	8,4	—	4,3	97,4	69,0	74,4	98,7	119,2
20	11,0	6,5	13,7	12,4	13,4	50,1	47,0	0,2	22,3	2,3	4,7	5,9	46,7	40,9	32,1	98,6	90,9	67,0	97,2	67,7

les années 1906, 1907, 1908, 1909 et 1910, établie par membre et par année.

	Journal					Grèves, lock-outs et représailles					Autres secours (Viatique, chômage, maladie, etc.)					Total des dépenses				
	1906	1907	1908	1909	1910	1906	1907	1908	1909	1910	1906	1907	1908	1909	1910	1906	1907	1908	1909	1910
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1	2.63	5.05	2.93	2.89	3.35	0.51	0.81	0.65	0.33	0.02	2.98	4.04	22.79	10.99	10.55	6.84	15.84	34.20	26.58	20.90
2	0.76	—	5.10	3.13	9.55	0.67	—	6.20	0.61	0.42	0.52	—	3.43	2.25	1.48	5.82	—	26.87	20.57	31.50
3	—	—	0.32	0.57	0.60	0.46	0.53	0.57	0.44	—	0.40	—	—	—	—	0.96	1.02	2.87	2.94	3.63
4	0.46	0.81	2.—	2.19	2.61	—	0.08	—	0.20	—	8.28	5.67	14.15	12.73	9.95	10.48	8.16	18.25	19.01	17.60
5	2.17	1.82	2.52	2.26	2.88	7.46	8.86	11.94	3.64	4.10	—	2.33	6.38	5.91	6.15	15.01	18.37	26.57	15.47	20.30
6	1.36	1.46	1.27	1.15	1.10	1.61	—	1.17	0.06	—	1.14	1.20	0.93	5.49	7.92	6.14	6.31	5.54	14.20	12.30
7	1.15	0.65	1.33	1.72	1.66	4.73	4.60	3.90	0.67	47.50	1.86	1.61	3.29	3.25	4.12	10.62	10.34	14.81	14.23	67.28
8	1.06	1.54	1.80	1.14	2.17	3.13	4.58	0.97	0.53	7.88	2.91	3.60	6.19	6.46	5.23	7.68	8.71	13.74	16.88	24.91
9	4.65	4.59	4.96	4.09	4.76	0.77	3.85	5.47	8.27	4.70	37.35	28.—	38.64	37.53	31.97	49.47	45.88	61.87	65.78	56.10
10	—	—	—	—	2.18	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9.72	—	—	—	—	20.42
11	0.77	1.08	1.40	1.49	1.28	13.15	15.43	5.83	2.93	12.43	1.98	2.15	3.82	4.36	3.67	18.51	21.03	16.76	14.21	25.15
12	—	0.66	1.05	1.01	2.08	—	5.17	2.12	9.47	7.01	—	0.62	0.36	0.76	0.45	—	8.32	10.90	17.34	21.23
13	2.15	1.20	2.26	2.04	2.12	7.15	7.—	7.95	2.41	9.28	7.17	8.15	11.62	12.51	11.90	19.85	20.90	27.95	22.54	30.31
14	1.62	1.59	2.29	2.88	3.19	3.86	9.93	13.37	0.22	18.98	1.42	1.53	1.89	2.03	2.02	10.36	17.78	22.11	9.54	29.32
15	1.27	1.60	2.10	2.07	2.35	3.17	3.58	1.32	2.46	1.74	0.79	1.13	2.12	1.00	1.34	8.87	10.34	11.51	12.41	15.40
16	0.82	0.86	0.82	0.98	1.38	0.28	0.98	11.25	0.56	0.07	0.14	0.13	0.23	0.53	0.65	3.04	5.74	14.47	7.02	5.84
17	—	—	2.69	2.99	2.86	—	—	0.05	—	2.24	—	—	0.18	0.16	0.56	—	—	4.87	8.35	14.48
18	2.86	3.43	4.63	4.79	5.14	0.43	0.01	0.31	0.13	0.28	60.40	60.71	66.15	66.22	62.93	68.62	69.34	77.72	77.55	74.60
19	—	0.44	2.30	2.06	2.71	3.48	3.01	1.30	5.35	16.75	—	—	—	—	1.05	5.89	5.59	6.53	9.43	24.22
20	2.23	1.29	1.88	2.26	2.07	10.21	9.39	0.03	4.05	0.36	1.14	1.34	6.45	7.44	4.97	20.35	19.65	13.75	18.20	15.46

les plus fortes dépenses absolues pour la propagande et les délégations (les chiffres de ces quatre fédérations varient de 6500 à 11,000).

Cependant, si l'on compare les chiffres moyens proportionnels du total des dépenses, ce sont les chapeliers, puis les ouvriers des transports et ensuite les maçons et manœuvres qui accusent les plus fortes proportions, avec 16,4, 16,1 et 14,1 pour cent des dépenses pour la propagande et les délégations. Au tableau 6, nous avons les comparaisons établies sur la base du nombre des membres, elles nous permettent de constater que ce sont les coiffeurs et les maçons qui dépensent le plus pour la propagande et les délégations (fr. 3.65 et fr. 3.— par membre et par année).

Cette proportion élevée est expliquée pour les coiffeurs par le petit nombre, et pour les maçons par la composition toute particulière de l'état des membres.

Pour *l'organe fédératif*, ce sont les horlogers, puis les travailleurs de l'alimentation qui accusent les plus forts chiffres absolus de dépenses en 1910. Les ouvriers sur métaux ne suivent qu'au troisième rang. La somme totale des dépenses pour le journal est pour l'ensemble des fédérations de 143,941 fr., soit de 12,200 fr. plus élevée que celle de l'année précédente. Par contre, la proportion moyenne de la somme totale de toutes les dépenses est descendue de 11,3 pour cent en 1909 à 8,8 pour cent en 1910. A ce sujet, les coiffeurs, avec une moyenne de 31 pour cent, puis les travailleurs de l'industrie textile, avec une moyenne de 23,6 pour cent, se trouvent être les premiers parmi les 20 fédérations affiliées à l'Union syndicale. La proportion moyenne des dépenses pour l'organe fédératif est de 10 pour cent pour les trois années 1908, 1909 et 1910. Il est permis d'en conclure qu'une organisation qui consacre moins de 10 pour cent de l'ensemble des dépenses pour son organe de publication, s'en tire à bon marché, tandis qu'une organisation qui dépense plus de 12 pour cent, dépense beaucoup. Quant au chiffre moyen proportionné au nombre des membres (voir tableau 6), ce sont les coiffeurs, puis les lithographes et les typographes qui dépensent le plus pour leur journal fédératif. Pour les deux premières de ces fédérations cela s'explique par le petit nombre des adhérents et le besoin de tenir compte de deux langues. Par contre, pour les typographes l'explication se trouve dans le fait que le journal paraît une fois par semaine, souvent avec six pages, et d'un format bien plus grand que les organes des coiffeurs et des lithographes.

Les dépenses pour grèves et représailles ont atteint un chiffre qui n'avait, auparavant, jamais été atteint en Suisse. De 370,700 fr. en 1908, et de 174,800 fr. en 1909, la somme totale des dépenses pour secours de grève de l'ensemble des fédérations

monta en 1910 à 555,000 fr., et la proportion moyenne de toutes les dépenses pour secours de grève de 27,9 pour cent en 1908, et 15 pour cent en 1909 monta à 34 pour cent.

C'est donc ici que nous avons le plus fort accroissement des dépenses, ce qui est dû au fait que les derniers grands conflits des brasseurs, des monteuses de boîtes, des tailleurs et des peintres ont eu lieu dans la même année, et il faut remarquer que les ouvriers sur métaux et les ouvriers horlogers ont dû également dépenser beaucoup pour leurs grèves en 1910. Les fédérations de l'alimentation et celles affiliées à l'Union générale des ouvriers horlogers dépassent de beaucoup toutes les autres fédérations dans les chiffres absolus et relatifs des dépenses pour grèves et représailles.

Le chiffre moyen est de 34 pour cent pour l'ensemble des fédérations. Les travailleurs de l'industrie horlogère ont atteint une proportion moyenne de 69,1 pour cent, ceux de l'alimentation même de 70 pour cent de dépenses pour secours de grève payés en 1910. Par contre, en comparant la proportion établie par le nombre des adhérents, ce sont les tailleurs qui, avec une moyenne de fr. 18.98, suivent les travailleurs de l'alimentation (moyenne fr. 47.50), ceux de l'industrie horlogère restent au troisième rang avec une dépense moyenne de fr. 16.75 par membre et par année pour secours de grève. Cependant, si on ne tenait compte que des seuls boîtiers, cette proportion monterait probablement à 25 fr. par membre.

Avec les variations extraordinaires que ces chiffres accusent d'une année et d'une fédération à l'autre, il n'est pas facile de tirer des conclusions générales des résultats de notre statistique comparative.

Il nous sera, cependant, permis de constater que, grâce aux crises économiques, au développement industriel et au renchérissement de la vie, les conditions d'existence des travailleurs s'empirent au fur et à mesure, et que par conséquence du développement des coalitions patronales et capitalistes la lutte des travailleurs contre le patronat devient toujours plus difficile. Les fédérations doivent donc s'attendre d'être forcées à faire d'énormes sacrifices pour la défense des intérêts économiques de leurs membres.

Le conflit des brasseurs, ainsi que la grève des boîtiers ont prouvé que les ouvriers qualifiés ont maintenant autant de peine à lutter pour l'amélioration de leurs conditions de travail que les travailleurs peu qualifiés, et qu'il est indispensable de consentir aux sacrifices nécessaires pour mettre l'organisation en état de répondre à toutes les éventualités.

Assistance judiciaire. A ce sujet, les ouvriers sur métaux, puis les ouvriers sur bois accusent les plus forts chiffres absolus, pendant que, dans la

proportion du nombre des adhérents, les lithographes et les chauffeurs de locomotives ont dépensé le plus, soit 1 fr. et 80 ct. par membre et par année. La somme totale et la moyenne proportionnelle ne varient pas énormément d'une année à l'autre. Pour les chauffeurs de locomotives, l'assistance judiciaire constitue un des principaux services de secours de leur fédération.

Viatique et secours de chômage. Sur ce domaine, ce sont les typographes et les ouvriers sur métaux qui se trouvent en tête. La somme totale des dépenses pour viatique et chômage de l'ensemble des fédérations est de 85,400 fr. et de 11,500 fr. La proportion moyenne est inférieure de 3,1 pour cent à celle de l'année précédente, ce qui indique une amélioration du marché du travail pour plusieurs branches industrielles. Dans les tableaux 5 et 6, on a réuni les chiffres des dépenses pour tous les genres de secours (sauf le secours de grève). Les résultats obtenus permettent de constater que les fédérations des arts graphiques versent en moyenne de 50,4 pour cent à 84 pour cent et la fédération des chapeliers jusqu'à 64,4 pour cent de la somme totale des dépenses pour secourir leurs membres, soit en cas de chômage, soit en cas de maladie, d'invalidité ou pour autres cas de besoin spéciaux.

Ces résultats nous paraissent importants, surtout quand il s'agit de fournir des preuves sur la mission civilisatrice que nos fédérations syndicales remplissent, et pour discuter aux congrès la question des cotisations et les modifications aux statuts concernant la fixation des droits des membres aux secours.

Quant aux dépenses pour *cotisations ou subventions à d'autres organisations*, à l'Union syndicale, aux associations internationales, etc., les dépenses correspondent à l'effectif des membres de chaque fédération. Ici il faut tenir compte des membres du sexe féminin et des ouvriers à domicile, pour lesquels l'Union syndicale ne prélève que la demi-cotisation (1½ ct. au lieu de 3 ct. par mois et par membre). Sur la somme totale des cotisations encaissées par l'Union syndicale (20,000 fr.), les ouvriers sur métaux ont versé plus d'un cinquième, les ouvriers sur bois un huitième. Sur la somme de 25,783 fr., dépensés pour cotisations aux autres organisations, le 76 pour cent est resté à l'Union syndicale et le 24 pour cent fut versé aux associations internationales.

Enfin, les *dépenses pour secours accordés à d'autres organisations* du pays ou à l'étranger, en tout 17,500 fr. en 1910, et 39,000 fr. en 1909, permettent de constater que la majeure partie de nos fédérations ont fait de beaux sacrifices pour prouver leur solidarité vis-à-vis des camarades d'autres corporations ou d'autres pays en lutte contre le patronat. A ce sujet, la fédération des typographes,

puis les fédérations des charpentiers, et celle des peintres et plâtriers se distinguèrent spécialement en 1910.

Voici maintenant le *bilan final* pour l'ensemble des 20 fédérations adhérant à notre Union :

Total des <i>recettes</i> . . .	fr. 1,815,283.57
Total des <i>dépenses</i> . . .	» 1,629,251.74
Excédent des recettes . . .	fr. 186,031.83

Le solde est inférieur de 110,280 fr. à celui de l'année 1909 et supérieur de 67,000 fr. à celui de l'année 1908.

Ce résultat de l'exercice financier peut être considéré comme moyen, pour certaines fédérations il fut même assez favorable. Néanmoins, il reste un certain nombre de fédérations qui ont eu de la peine à tourner. Puis, il ne faut pas oublier qu'en 1910 le montant des recettes résultant des cotisations, fr. 1,465,411.49, reste en dessous du montant des dépenses, et cela de fr. 163,840.25. Comme il est certain que l'avenir prochain nous réserve des luttes plus graves et plus étendues encore que celles soutenues par les ouvriers brasseurs, par les monteurs de boîtes ou par les tailleurs, il est nécessaire de bien considérer toute l'importance de ces chiffres. En tout cas, lors des prochains congrès, il sera utile d'examiner sérieusement le problème des cotisations.



La revision de la loi fédérale sur les fabriques.

IX.

Démarches en faveur de la revision.

Les philanthropes qui, en amateurs, s'occupent souvent de la protection des ouvriers, se trompent assez facilement quant à l'attitude du patronat vis-à-vis de ces lois.

On oublie généralement que des milliers d'infractions à la loi de la part des patrons ne sont pas signalées, parce que les ouvriers n'osent pas se plaindre ou ne connaissent pas les dispositions de la loi et parce que les inspecteurs des fabriques ne voient rien ou n'osent rien voir. Si les pires adversaires de la loi ont fini par renoncer à leur opposition ouverte, c'est surtout parce qu'ils ont trouvé moyen d'échapper aux dispositions qui les gênaient trop.

Le Conseil fédéral se voyait ainsi obligé de lancer des décrets ou de prendre des arrêtés, les uns après les autres, pour attraper au moins les petits voleurs. Toutefois, cela finit par troubler les choses. Bientôt il y eut un chaos de dispositions en vigueur, dans lesquelles les juristes les mieux ferrés ne pouvaient plus se retrouver. D'autre part, un canton après l'autre commença